

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 12 décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELLATAR, Patrice LANGIN, Roger MAJDALANI, Marguerite LENOBLE, Jocelyne CLAUZIER, Marcel GOLBERY, Anne DEMOND, Yann BIDON, Marjorie CHAIZE, Mostefa BENAOUA, Max SEBASTIEN, Myriam SIMON, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Yann-Yves DU REPAIRE, Daniel DELEAZ, Adel BOUSSETTA, David CHIZAT, Frédéric MOSER, Jean-Claude DUFOUR, Bernard GRANDJEAN, Bernard JAVAZZO

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :

Sandrine COMTE a donné pouvoir à Maryse MICHAUD
Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Patrice LANGIN
Nicolas MURE-RAVAUD a donné pouvoir à Marguerite LENOBLE
Jacques ROS a donné pouvoir à Roger MAJDALANI
Marie-Noëlle DUFOUR a donné pouvoir à Wilfrid COUPE
Eliane CHAPON a donné pouvoir à Nora BELATTAR
Marysa DOMINGUEZ, a donné pouvoir à Gino ROMANO

1) APPEL NOMINAL

2) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Bernard GRANDJEAN est désigné secrétaire de séance.

3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 novembre 2017

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 novembre 2017.

Le Conseil Municipal à **l'unanimité** approuve le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2017.

COMPTE RENDU AFFICHE DU 15 DECEMBRE 2017 AU 15 JANVIER 2018

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR :

ACTES DE GESTION

Compte-rendu au Conseil Municipal des Actes de gestion

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE**, des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 1^{er} juillet 2014.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1- Modification apportées au fonctionnement du Compte Epargne Temps (CET)

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DIT que le compte épargne temps bénéficie aux agents non titulaires

AUTORISE le versement de jours de RTT sur le compte épargne temps.

2- Décision modification n° 3

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et 3 abstentions du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

APPROUVE les mouvements constituant la décision modificative n° 3 au budget principal de l'exercice 2017, s'équilibrant en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement, tel qu'il est détaillé.

3- Ouverture des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et 3 abstentions du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

AUTORISE Monsieur le Maire, conformément à l'art. L 1612-1 du CGCT à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de

Chapitre 20 (immobilisations incorporelles : études et logiciels) :	12 147.75 €
Chapitre 21 (immobilisations corporelles : équipements matériels...)	150 000.00 €
Chapitre 23 (immobilisations en cours : travaux en cours) :	400 000.00€

Chapitre 204 (subventions d'équipement versées) : 2 217.24 €
Soit un total de 564 365 €.représentant 25 % des 2 257 460 € ouverts en 2017

DIT que ces crédits seront intégrés au budget de l'exercice 2018.

4- Versement d'acomptes de subventions – Exercice 2018

Rapporteur : M. COUPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE, de verser des acomptes correspondant à 25% des subventions versées en 2017 aux structures suivantes en janvier 2018, le rythme de versement mensuel reprenant après le vote des subventions et du budget primitif,

Centre social Graine de Vie	111 867,00 €
C.C.A.S.	80 000,00 €
Centre de santé B.FRACHON	57 000,00 €
M.J.C. PIERRE-BENITE	39 363,75 €
C.A.S.C.	16 787,50 €
Mission locale	5 875,00 €
TOTAL	310 893,25 €

DECIDE, de verser des acomptes correspondant à 40% des subventions versées en 2017 aux clubs sportifs, le solde étant versé après le vote des subventions et du budget primitif,

P.L.P.B.	16 736,40 €
USMPB Basket	7 337,60 €
USMPB Football	7 842,40€
Judo ASLPB	5 762,00 €
OMS	4 088,20 €
Aïkido	1 322,80 €
Tennis club	2 257,60 €
Section plongée	866,00 €
Entente cycliste pb	160,80 €
Boxing Club	1 857,40€
TOTAL	48 231.20 €

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif 2018, chapitre 65.

5- Attribution de l'indemnité de conseil du receveur municipal

Rapporteur : M. DU REPAIRE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain »

DECIDE d'attribuer une indemnité de conseil à Madame Catherine GRANGE, Trésorière Principale, receveur municipal, au taux de versement de à 50%.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité

7- Dissolution du SIVAL – Répartition de l'actif

Rapporteur : M. COUPE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 2 contres Messieurs Deléaz et Adel Boussetta du groupe « Pierre-Bé demain » et 2 abstentions Messieurs Chizat et Moser du groupe « Pierre-Bé demain »

EMET un avis favorable à la dissolution du SIVAL et à la répartition des actifs au prorata des contributions des communes membres.

POLE FAMILLE

8- Signature de la convention 2016 à 2017et 2017 à 2018 entre la commune de Pierre-Bénite, la communauté de commune de la vallée du Garon, et la société Persée

Rapporteur : Mme BELLATAR

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune de Pierre-Bénite, la communauté de communes de la vallée du Garon, et la société Persée, valable pour les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018, et tout document afférent à cette convention

DIT que les crédits sont prévus au budget de la commune

POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT URBAIN

9- Avis sur les dérogations exceptionnelles accordées par le Maire relatives à l'interdiction du travail dominical pour l'année 2018

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 7 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et République »

DONNE UN AVIS FAVORABLE au calendrier suivant relatif aux dérogations de repos dominical :

✓ Pour 2018 (cinq dimanches) : 14 janvier, 1 juillet et 2, 9 et 16 décembre

12 Taxe sur les friches commerciales (TFC)

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 7 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et République »

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en place la taxe sur les friches commerciales sur l'ensemble du territoire de Pierre-Bénite.

Le Maire lève la séance à 19 h 45